



Montreuil, le 30 septembre 2015

Monsieur Philippe WAHL
Président de La Poste
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du jeudi 08 octobre 2015

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la journée d'action nationale, interprofessionnelle et unitaire du 08 octobre 2015, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés dans les bureaux, services et centres de La Poste pour la journée du jeudi 08 octobre 2015. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du mardi 06 octobre 2015, début du service des brigades de nuit, au samedi 10 octobre 2015, fin de service des brigades de nuit.

Les personnels sont susceptibles de cesser le travail pour les motifs suivants :

- L'ouverture immédiate de négociations sur l'emploi, le contenu, l'organisation et finalité du travail,
- Le maintien et développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec la création de nouveaux emplois en nombre pour assurer une distribution 6 jours sur 7 avec 2 jours de repos hebdomadaires pour les personnels ; le respect du J + 1 afin de tendre au H +, notamment, par le maintien et la création minimum d'un centre de tri (multi-activités si nécessaire) par département et de bureaux de poste de quartier. Ce qui passe nécessairement par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de réduction des horaires d'accueil des usagers,
- l'augmentation immédiate et conséquente des salaires, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et du coefficient pour les contractuels et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1.700 €uros bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience, et pour les cadres sur la base du plafond de la Sécurité Sociale (3.170 €uros bruts),
- la révision immédiate de toutes normes et cadences avec l'application immédiate notamment, de toutes les préconisations émises par les différents cabinets d'expertise et l'attribution d'un volant de remplacement à hauteur de 25 %, soit un volant pour 4 positions de travail (encadrement compris),
- une véritable promotion par une réelle transparence et l'instauration d'un minimum de 10 % de postiers promus par an ; le 13^{ème} mois pour tous, la revalorisation des Compléments de rémunération, la revalorisation des heures de nuit et des différentes indemnités avec attribution d'indemnités de déplacement et taux repas pour l'ensemble des agents et cadres appelés à exercer leur activité sur plusieurs sites
- une réelle égalité professionnelle et équité de traitement que l'on soit fonctionnaire ou agent contractuel, femme ou homme, victimes d'inaptitude et ou de handicap ...,

- l'attribution d'une fonction correspondante au grade de l'agent permettant une régularisation salariale et professionnelle (complément de rémunération correspondant au grade et non à la fonction, fonction en adéquation avec le grade de l'agent ...),
- de nouvelles embauches permettant de combler tous postes vacants et d'éviter toutes distorsions fonctionnelles imposées,
- la révision de la liste des fonctions à facteur de pénibilité en intégrant à minima, tous les métiers et catégories : filière S3C, tous cadres de classe III ; chauffeurs, agents techniciens qualité, vidéo-codeurs, l'ensemble des agents ayant exercé une fonction à facteur de pénibilité, les agents dont la fonction n'est pas reconnue à facteur de pénibilité mais qui exercent une partie ou parfois la même activité que le collègue bénéficiaire ...,
- le droit à la retraite à 55 ans et 60 ans à taux plein et sans décote, et la reconnaissance de la pénibilité par la bonification d'un trimestre par année pour les métiers pénibles permettant des départs anticipés à taux plein,
- l'utilisation des nouvelles technologies au service de l'humain permettant une réduction du temps de travail à 32 h en jour et 28 h en nuit, sans perte de salaire et avec de nouvelles embauches,
- l'instauration de services RH de proximité au niveau de chaque établissement, Bureau ou centre,
- la restitution des jours et veilles de fériés tombant sur un repos de cycle, le respect de nos droits à congés, ASA familiales et diverses ..., par l'embauche immédiate en CDI à temps complet et au volontariat de tous les CDD, apprentis, contrats de professionnalisation, nouvelle génération ...,
- une réelle politique de développement de nos activités tenant compte de notre environnement par l'arrêt immédiat de toutes concentrations d'activités imposant la délocalisation des personnels, l'accentuation de l'usage de véhicules et poids lourds ...,
- le respect des personnels et de ses droits, l'arrêt des pressions, de la répression et particulièrement syndicale, avec l'instauration d'un temps de débats, réflexions et de propositions intégré dans le temps de travail et rémunéré afin de permettre l'expression régulière des personnels et tenant compte de toutes propositions formulées par notre Organisation lors des différentes instances dans le cadre des négociations sur le dialogue social et droit syndical.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

**Pour la CGT FAPT
Patrick LASSERRE**